

de spiritueux n'est pas une pinte mais une bouteille de 26 onces. Il y a 160 onces dans un gallon impérial qui donne six bouteilles de whisky vendues comme étant des pintes, de sorte que, dans 1.4 gallon, les magasins pourront vendre huit bouteilles et demie de whisky qui porteront cette majoration de taxe.

M. Gibson: Aussi une majoration de 15 p. 100 suffira à tenir compte de cette augmentation de taxe sans que les gouvernements provinciaux contribuent à l'inflation?

M. Sinclair: C'est en somme ce que nous démontront les chiffres calculés à la sortie des distilleries.

(La résolution est adoptée.)

2. Que le droit d'accise sur le brandy canadien soit porté de neuf dollars à dix dollars le gallon esprit-preuve.

(La résolution est adoptée.)

3. Que le droit d'accise sur le malt soit porté de seize cents la livre à vingt et un cents la livre.

(La résolution est adoptée.)

4. Que toute loi fondée sur ce projet de résolution entrera en vigueur le huitième jour de septembre 1950.

(La résolution est adoptée.)

LE TARIF DES DOUANES

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier le tarif des douanes, et de statuer:

1. Que l'Annexe A du Tarif des douanes soit modifiée par la suppression des énumérations de denrées et de taux de droits de douane additionnels qui suivent:

Whiskey, brandy, rhum, genièvre et tous autres articles qui figurent aux numéros 156 et 156b du Tarif des douanes, \$7 le gallon esprit-preuve.

Ale, bière, porter et stout, 30c. le gallon. et par la substitution des énumérations de denrées et de taux de droits de douane additionnels que voici:

Whiskey, brandy, rhum, genièvre et tous autres articles qui figurent aux divers postes du n° 156 du Tarif des douanes, \$8 le gallon esprit-preuve.

Ale, bière, porter et stout, 40c. le gallon.

(La résolution est adoptée.)

2. Que toute loi fondée sur ce projet de résolution soit censée être entrée en vigueur le huitième jour de septembre 1950 et s'être appliquée à toutes les denrées énumérées dans cette résolution, qui ont été importées ou sorties d'entrepôt pour fins de consommation à compter de cette date, et s'être appliquée aux denrées importées antérieurement au sujet desquelles on n'a fait aucune inscription pour fins de consommation avant cette date.

(La résolution est adoptée.)

Rapport est fait des résolutions, lesquelles sont lues pour la 2^e fois, puis adoptées.

LOI DE LA TAXE D'ACCISE

L'hon. Alphonse Fournier (au nom du ministre des Finances) demande à déposer le bill n° 8, visant à modifier la loi de la taxe d'accise.

[M. Sinclair.]

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

M. l'Orateur: Quand lirons-nous le bill pour la deuxième fois?

L'hon. M. Fournier: Plus tard dans la journée.

LOI DE 1934 SUR L'ACCISE

L'hon. Alphonse Fournier (au nom du ministre des Finances) demande à déposer le bill n° 9, visant à modifier la loi de 1934 sur l'accise.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

M. l'Orateur: Quand lirons-nous le bill pour la deuxième fois?

L'hon. M. Fournier: Plus tard dans la journée.

TARIF DES DOUANES

L'hon. Alphonse Fournier (au nom du ministre des Finances) demande à déposer le bill n° 10, visant à modifier le tarif des douanes.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

M. l'Orateur: Est-il convenu que le bill sera lu pour la 2^e fois plus tard aujourd'hui?

M. Knowles: Puis-je demander si ces bills sont imprimés et si on nous en distribuera des exemplaires?

L'hon. M. Fournier: On les distribuera avant trois heures.

M. Sinclair: Ils sont prêts.

L'hon. M. Fournier: Ils sont prêts. Nous les avons ici.

M. l'Orateur: Entendu?

Des voix: Entendu.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à trois heures.)

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) propose la 2^e lecture du bill n° 6, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, avant que le bill subisse la 2^e lecture, j'aimerais formuler quelques observations et lancer mes dernières flèches contre le Gouvernement parce que cette question d'impôt sur le revenu revêt une grande